



PREMIER MINISTRE



**CERTIFICAT MEDICAL relatif aux aménagements d'épreuves**

**L'original de ce document doit être joint au dossier d'inscription ou transmis par courrier au pôle concours et cycles préparatoires de l'Ena au plus tard le 29 mai 2020 (cachet de la poste faisant foi).**

Nom et adresse du <b>médecin agréé</b> :	<b>NOM, prénom et adresse du (de la) candidat(e)</b> :
-	-
-	-
-	-
-	-

Je soussigné(e), docteur....., médecin agréé de l'administration, certifie que M/Mme..... candidat(e) inscrit(e) au concours d'entrée à l'Ena de 2020 (externe – externe spécial – interne – 3<sup>ème</sup> concours)<sup>1</sup>, est atteint(e) d'un **handicap**<sup>2</sup> qui justifie la mise en place d'un aménagement pour les épreuves qui se dérouleront :

**entre le 24 et le 28 août 2020**

**MESURE(S) PARTICULIERE(S) CONCERNANT LES EPREUVES ECRITES**

**entre le 15 octobre et le 26 novembre 2020**

**MESURE(S) PARTICULIERE(S) CONCERNANT LES EPREUVES ORALES**

A ....., le .....

**Cachet et signature**

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (loi n° 2005-102)